

RCS : ST MALO  
Code greffe : 3502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

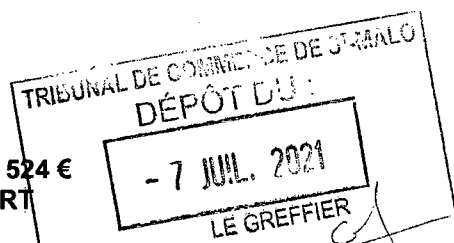
**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00369  
Numéro SIREN : 537 915 290  
Nom ou dénomination : INDUSTEO

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2021 sous le numéro de dépôt 3376

**INDUSTEO**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 494 524 €  
Siège social : 22 rue du Jardin 22100 QUEVERT  
537 915 290 RCS SAINT-MALO



DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2021 N° 3576.

L'an deux mille vingt-et-un,  
Le premier juin,

La société VINCI Energies France, société par actions simplifiée au capital de de 458 599 242,20 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 518 927 256 RCS Versailles, dont le siège social est sis 280 rue du 8 mai 1945 – 78360 MONTESSON,

Représentée par son Directeur Général, Monsieur Vincent BOUFFARD,

Agissant en qualité de seul associé (**l'Associé Unique**), propriétaire de l'intégralité des actions composant le capital social de la société INDUSTEO (la « Société »).

Adopte les décisions suivantes :

### I – NOMINATION DU PRESIDENT

L'Associé Unique,

- Prend acte de la démission de Monsieur Loïc GROMELLON de ses fonctions de Président de la Société à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021,
- Décide de nommer en remplacement en qualité de nouveau Président, Monsieur François GOURLAOUEN et ce, pour une durée illimitée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

Conformément aux dispositions de l'article 16 des Statuts, Monsieur François GOURLAOUEN sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des attributions exercées par l'Associé Unique.

Il est expressément convenu que Monsieur François GOURLAOUEN pourra, sous sa seule et entière responsabilité, déterminer, déléguer et signer des pouvoirs à toute personne de son choix sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

Il est précisé que Monsieur François GOURLAOUEN exercera le mandat social de Président sans qu'aucune rémunération ne lui soit attribuée à ce titre, mais qu'il bénéficiera du remboursement de ses frais professionnels sur présentation des justificatifs.

Monsieur François GOURLAOUEN a préalablement déclaré accepter les fonctions de Président et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité, interdiction, ni déchéance de nature à faire obstacle à l'exercice de ses fonctions.

### II – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités prévues par la loi.

L'Associé Unique  
VINCI Energies France  
Représenté par son Directeur Général  
Monsieur Vincent BOUFFARD

Le Président

*Bon pour acceptation des fonctions de Président.*

Monsieur François GOURLAOUEN\*

\*Reporter la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président »